

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 13 mars 2009
Date d'affichage : 13 mars 2009
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26
Objet : Institution du DPU sur les fonds de commerces et artisanaux

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT.

Étaient présents : M BOURJOT, MME DANILOFF, M. ALLEMANDOU, MME LEGOFF, M CACHIN, MME TRAUILLÉ, M FROMEAUX, MME URETA, M POUPART, MME WILHELM, MME POURCHET, M. ZANA, M MANETTI, M MOREL, M GONZALEZ MARTIN, M GUEDON, M CHETTAB, MME CAMBRAYE, M GILLES, MME DUBOT, MME VERGNAUD, MME ETIENNE, M MELEO, M DUDEBOUT,

Absents ayant donné pouvoir :

MME MOREL donne pouvoir à M. BOURJOT
MME POILPRET donne pouvoir à MME VERGNAUD

Absentes excusées

MLE MOUTOUSSAMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu Secrétaire : M MANETTI

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2006.09.24 du 28 septembre 2006, il avait été autorisé à demander au SAN du Val d'Europe d'instituer un droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Cette possibilité offerte aux communes par la loi n° 2005/882 du 2 août 2005 permettrait de dynamiser le commerce local. Chessy possède aujourd'hui deux pôles de centralité, le centre bourg (village) et le centre urbain (Val d'Europe), sa population a été multipliée par trois entre 1990 et 2006 et va encore doubler dans les 10 ans à venir. L'objectif de la commune est en priorité le confortement des activités existantes mais aussi leur développement afin de créer la mixité fonctionnelle du territoire, de répondre ainsi aux besoins des habitants, à l'animation, et la pluralité de la ville.

Par courrier du 1^{er} août 2008, le SAN du Val d'Europe a fait connaître sa position de ne pas intervenir au titre des commerces de proximité. Il relève donc de la compétence du Conseil Municipal d'instituer ce DPU sur tout ou partie du territoire communal.

Afin de respecter le formalisme issu de l'article R 2124-1 du décret 2007-1827 du 26 décembre 2007, il y a lieu de solliciter l'avis préalable de la chambre des métiers et de l'artisanat et de la chambre de commerce et d'industrie.

Les chambres consulaires ont été saisies par courrier du 17 décembre 2008.

Vu l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat émis le 15 janvier 2009

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie émis le 21 janvier 2009

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur partie du territoire communal dont les périmètres sont représentés sur le plan joint.

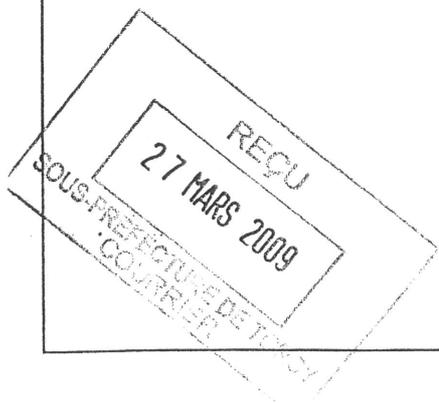
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à instituer un droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur partie du territoire communal dont les périmètres sont représentés sur le plan joint.

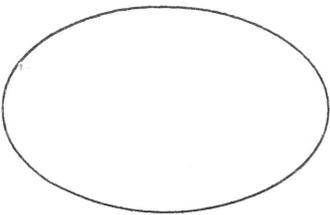
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 MARS 2009 et de la publication le



Olivier BOURJOT, Le Maire
M. DANILOFF, Le Maire délégué





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2009

Date de convocation : 13 mars 2009
Date d'affichage : 13 mars 2009
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26
Objet : Délibération 2009/03/18 complétant la délibération 2009/03/06 portant sur l'Institution du DPU sur les fonds de commerces et artisans, pour omission matérielle (cf. procès verbal de séance du 20 mars 2009)

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT le 20 mars 2009

Étaient présents : M BOURJOT, MME DANILOFF, M. ALLEMANDOU, MME LEGOFF, M CACHIN, MME TRAUILLÉ, M FROMEAUX, MME URETA, M POUPART, MME WILHELM, MME POURCHET, M. ZANA, M MANETTI, M MOREL, M GONZALEZ MARTIN, M GUEDON, M CHETTAB, MME CAMBRAYE, M GILLES, MME DUBOT, MME VERGNAUD, MME ETIENNE, M MELEO, M DUDEBOUT,

Absents ayant donné pouvoir :

MME MOREL donne pouvoir à M. BOURJOT
MME POILPRET donne pouvoir à MME VERGNAUD

Absentes excusées

MLE MOUTOUSSAMY.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu Secrétaire : M MANETTI

La Délibération n° 2009/03/06 portant Institution du DPU sur les fonds de commerces et artisans est complétée comme suit :

Les termes « Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT » sont complétés par la date de la séance du Conseil, à savoir « **le 20 mars 2009** »

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le

- 3 AVR. 2009

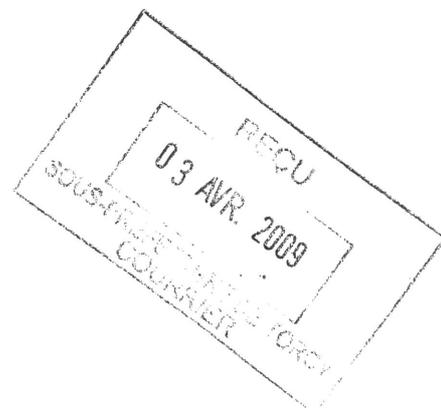
Le Maire

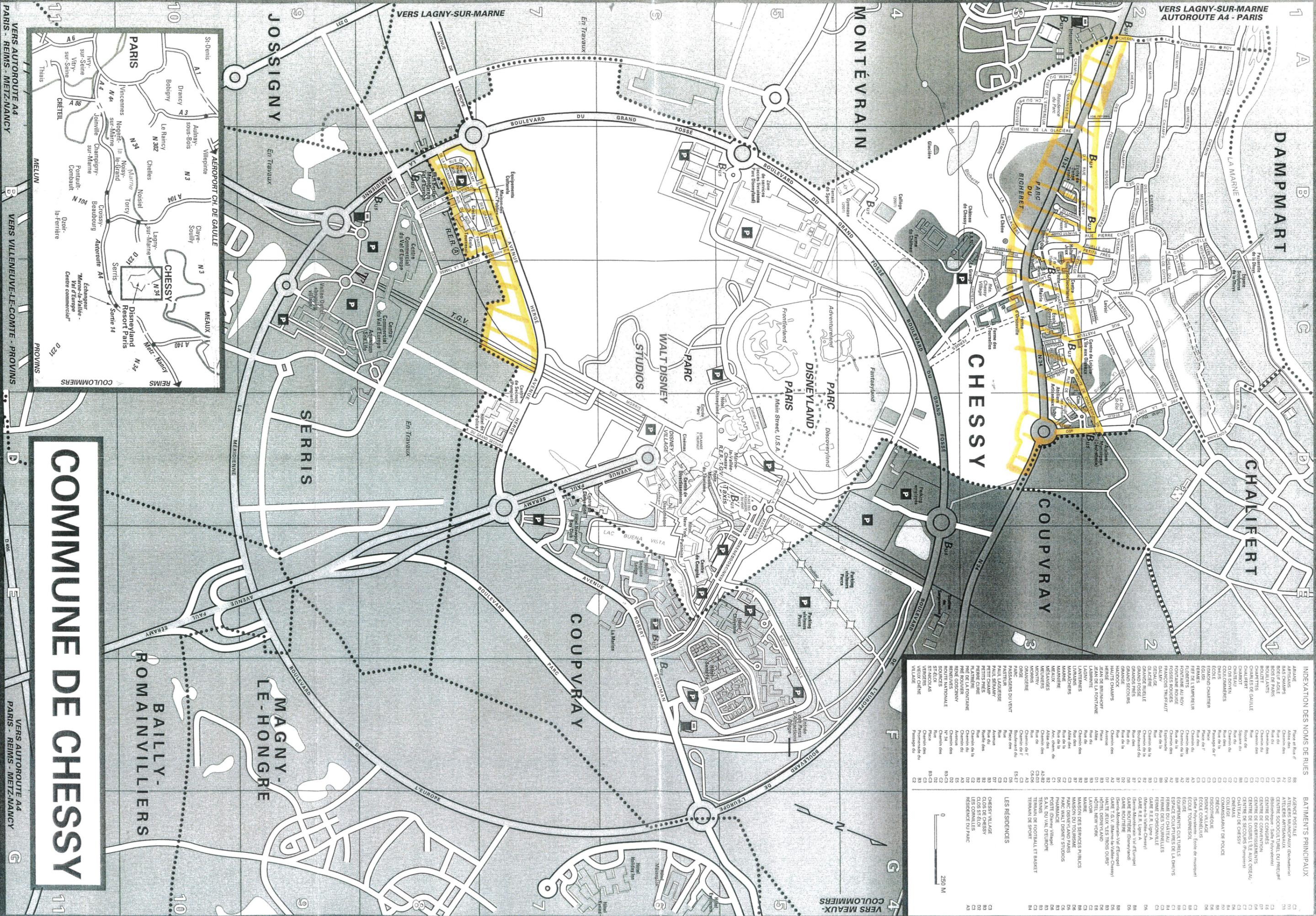


Olivier BOURJOT

Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué

V. DANILOFF





COMMUNE DE CHESSY

INDEXATION DES NOMS DE RUES

ABRÈGE	88
AIRY CHAMPS	03
BAS CHAMPS	02
BOS DE PARIS	01
BOULAYETS	07
BOULEVARD	08
CHAMPELLE DE GAULLE	04
CHATELAIN	05
CHATELAIN DE GAULLE	06
CHATELAIN DE GAULLE	09
CHATELAIN DE GAULLE	10
CHATELAIN DE GAULLE	11
CHATELAIN DE GAULLE	12
CHATELAIN DE GAULLE	13
CHATELAIN DE GAULLE	14
CHATELAIN DE GAULLE	15
CHATELAIN DE GAULLE	16
CHATELAIN DE GAULLE	17
CHATELAIN DE GAULLE	18
CHATELAIN DE GAULLE	19
CHATELAIN DE GAULLE	20
CHATELAIN DE GAULLE	21
CHATELAIN DE GAULLE	22
CHATELAIN DE GAULLE	23
CHATELAIN DE GAULLE	24
CHATELAIN DE GAULLE	25
CHATELAIN DE GAULLE	26
CHATELAIN DE GAULLE	27
CHATELAIN DE GAULLE	28
CHATELAIN DE GAULLE	29
CHATELAIN DE GAULLE	30
CHATELAIN DE GAULLE	31
CHATELAIN DE GAULLE	32
CHATELAIN DE GAULLE	33
CHATELAIN DE GAULLE	34
CHATELAIN DE GAULLE	35
CHATELAIN DE GAULLE	36
CHATELAIN DE GAULLE	37
CHATELAIN DE GAULLE	38
CHATELAIN DE GAULLE	39
CHATELAIN DE GAULLE	40
CHATELAIN DE GAULLE	41
CHATELAIN DE GAULLE	42
CHATELAIN DE GAULLE	43
CHATELAIN DE GAULLE	44
CHATELAIN DE GAULLE	45
CHATELAIN DE GAULLE	46
CHATELAIN DE GAULLE	47
CHATELAIN DE GAULLE	48
CHATELAIN DE GAULLE	49
CHATELAIN DE GAULLE	50
CHATELAIN DE GAULLE	51
CHATELAIN DE GAULLE	52
CHATELAIN DE GAULLE	53
CHATELAIN DE GAULLE	54
CHATELAIN DE GAULLE	55
CHATELAIN DE GAULLE	56
CHATELAIN DE GAULLE	57
CHATELAIN DE GAULLE	58
CHATELAIN DE GAULLE	59
CHATELAIN DE GAULLE	60
CHATELAIN DE GAULLE	61
CHATELAIN DE GAULLE	62
CHATELAIN DE GAULLE	63
CHATELAIN DE GAULLE	64
CHATELAIN DE GAULLE	65
CHATELAIN DE GAULLE	66
CHATELAIN DE GAULLE	67
CHATELAIN DE GAULLE	68
CHATELAIN DE GAULLE	69
CHATELAIN DE GAULLE	70
CHATELAIN DE GAULLE	71
CHATELAIN DE GAULLE	72
CHATELAIN DE GAULLE	73
CHATELAIN DE GAULLE	74
CHATELAIN DE GAULLE	75
CHATELAIN DE GAULLE	76
CHATELAIN DE GAULLE	77
CHATELAIN DE GAULLE	78
CHATELAIN DE GAULLE	79
CHATELAIN DE GAULLE	80
CHATELAIN DE GAULLE	81
CHATELAIN DE GAULLE	82
CHATELAIN DE GAULLE	83
CHATELAIN DE GAULLE	84
CHATELAIN DE GAULLE	85
CHATELAIN DE GAULLE	86
CHATELAIN DE GAULLE	87
CHATELAIN DE GAULLE	88
CHATELAIN DE GAULLE	89
CHATELAIN DE GAULLE	90
CHATELAIN DE GAULLE	91
CHATELAIN DE GAULLE	92
CHATELAIN DE GAULLE	93
CHATELAIN DE GAULLE	94
CHATELAIN DE GAULLE	95
CHATELAIN DE GAULLE	96
CHATELAIN DE GAULLE	97
CHATELAIN DE GAULLE	98
CHATELAIN DE GAULLE	99
CHATELAIN DE GAULLE	100

BÂTIMENTS PRINCIPAUX

AGENCE POSTALE	C3
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B3
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B4
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B5
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B6
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B7
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B8
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B9
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B10
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B11
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B12
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B13
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B14
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B15
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B16
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B17
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B18
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B19
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B20
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B21
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B22
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B23
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B24
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B25
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B26
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B27
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B28
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B29
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B30
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B31
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B32
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B33
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B34
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B35
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B36
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B37
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B38
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B39
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B40
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B41
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B42
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B43
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B44
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B45
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B46
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B47
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B48
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B49
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B50
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B51
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B52
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B53
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B54
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B55
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B56
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B57
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B58
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B59
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B60
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B61
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B62
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B63
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B64
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B65
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B66
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B67
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B68
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B69
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B70
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B71
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B72
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B73
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B74
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B75
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B76
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B77
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B78
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B79
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B80
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B81
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B82
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B83
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B84
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B85
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B86
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B87
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B88
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B89
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B90
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B91
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B92
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B93
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B94
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B95
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B96
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B97
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B98
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B99
ATELIERS ARTISANALX (Dahmer)	B100

LES RÉSIDENCES

CHESSY VILLAGE	C3
CLOS DE CHESSY	B3
CLOS DE CHESSY	B2
CLOS DE CHESSY	B1
CLOS DE CHESSY	A3
CLOS DE CHESSY	A2
CLOS DE CHESSY	A1
CLOS DE CHESSY	03
CLOS DE CHESSY	02
CLOS DE CHESSY	01
CLOS DE CHESSY	00